52me Année — Nouvelle série — No 8 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 2 Mars 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 8 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Chronique Politique

Dimanche 24 Février, à 11 h. 30, avec un léger retard sur l'horaire prévu, avait lieu la réunion de propagande annoncée par le M. R. P.

Devant un auditoire peu nombreux mais attentif, les deux orateurs ont développé très objectivement le programme de ce parti, nouveau-né dans la grande famille républicaine, mais qui a su prendre rapidement une si grande influence dans les sphères gouvernementales.

Une impression générale d'optimisme se dégage de l'exposé de ces doctrines qui préconisent le relèvement de la France par l'établissement d'un peu plus de justice sociale.

Mais est-ce bien là un fait nouveau ? D'autres partis déjà, nous ont promis la panacée universelle ; et tous les Républicains sincères, même sans être inscrits à aucun parti, pensent depuis longtemps que des réformes économiques et sociales sont nécessaires pour rendre la vie plus douce aux classes laborieuses.

Pourquoi donc tous les vrais amis des réformes populaires ne sont-ils pas groupés en un seul grand parti du Travail, le Parti du Peuple de France, tandis que se dresserait franchement en face le Parti Conservateur représentant le Capital Anonyme et International !....

Comme tout celà serait clair et comme chacun saurait bien ce qu'il doit faire quand il s'agirait de choisir les Représentants aux Assemblées Législatives.

(Le Passant).

Chez les Mutualistes

Dimanche 24 Février se réunissait dans un local de notre Hôtel-de-Ville, en assemblée générale, sous la présidence de M. Charles Donzion, une des plus vieilles Sociétés de la Ville. Nous voulons parler du Secours Mutuels des hommes.

En effet, créée en 1855, sous l'Empire par quelques philanthropes Sisteronnais, sous l'impulsion de ses présidents, elle a vu augmenter annuellement son effectif. Dans quelques années elle sera centenaire. Il sera intéressant à ce moment de jeter un regard en arrière pour faire connaitre aux jeunes générations le nom des premiers pionniers de la Mutualité et les bienfaits de cette Société qui n'a jamais manqué à ses devoirs envers ses malades. Elle compte aujourd'hui 150 adhérents. Elle pourrait en compter davantage si l'esprit mutualiste était plus répandu et mieux compris.

A 10 heures 30, devant une nombreuse assistance, M. Donzion ouvre la séance en donnant la parole à M. Lieutier qui fait connaitre la gestion financière de la Société au cours de l'année 1945, gestion qui se solde par un excédent en recettes.

La lecture terminée, M. Donzion annonce alors que, vu son âge, il aspire à un repos complet après avoir présidé pendant une période de vingt années aux destinées de la Société. Il maintient donc sa démission et désigne aux suffrages des mutualistes M. Pascal Lieutier, vice-président qui, depuis 1905, appartient au Conseil d'administration, ce qui lui a valu plusieurs distinctions mutualistes parmi lesquelles la médaille d'argent. L'Assemblée suit les indications qui lui sont données et à mains levées, à l'unanimité, désigne M. Lieutier pour succéder à M. Donzion.

Prenant aussitôt la parole, dans une improvisation, le nouveau président, au nom de ses collègues, exprime à son prédécesseur les regrets qu'ils éprouvent de le voir quitter ses fonctions. M. Lieutier ajoute que ayant collaboré avec M. Donzion pendant cette période de vingt ans il sait avec quel dévouement et avec quel esprit de justice il solutionnait toutes les réclamations qui lui paraissaient être justes et en terminant il souhaite à M. Donzion un long repos bien mérité et exprime le désir commun à tous de le voir encore longtemps parmi eux et le prie d'accepter le titre de président honoraire.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un vice-président. C'est M. Maurice André qui est élu. Puis sont nommés divers administrateurs et visiteurs par quartier. S'ouvre ensuite la discussion sur l'indemnité journalière de maladie, M. Lieutier fait connaitre qu'ayant été sollicité à ce sujet, il demande à l'assemblée d'harmoniser l'indemnité journalière avec le coût de la vie en donnant un peu plus de bien-être aux malades. Il propose en conséquence la somme de 20 francs par jour et une cotisation annuelle de 120 francs, ce qui est immédiatement adopté. Egalement sont élevés les droits d'entrée et la cotisation des membres honoraires portée à 20 francs.

Vient ensuite la question de la Caisse Chirurgicale de Nice qui, par de nouvelles circulaires soumet à la Société de nouvelles directives. A cet effet, elle donne dans ses directives l'état des frais qu'elle accepte. Il reste bien entendu que le remboursement ne peut dépasser la dépense réelle. Pour la 3e catégorie, à laquelle tous les mutualistes sont inscrits, les paiements ne seront effectués que sur présentation des factures de chirurgien et de clinique. En ce qui concerne les Sociétés de S. M. des Basses-Alpes, il est préférable qu'elles optent pour la 3e catégorie a 150 francs plus les petits frais de gestion. Ce choix permettrait aux assurés sociaux de bénéficier des remboursements des Assurances Sociales et de la Caisse Chirurgicale. Après la lecture des circulaires et toutes explications données par M. Latil Georges, trésorier de la Caisse, tous les assujettis versent leurs cotisations à la Mutuelle et à la Chirurgicale. Ces nouvelles modalités sont applicables à partir du 1er Mars.

Cette réunion fut très intéressante par la diversité des sujets traités et par la satisfaction qu'elle procurait a l'occasion de cette prise de contact.

Commencée à 9 heures 30, elle se terminait à midi sonné dans une ambiance de concorde et de bonne camaraderie.

La composition du Bureau est la suivante :

Président : M. P. Lieutier : vice-présidents : MM. Paret Emile et Maurice André; trésorier: M. Siard Marius ; secrétaires : MM. Latil Georges et Justet Louis.

Nous engageons vivement les personnes désireuses d'appartenir à la Mutualité de se renseigner auprès des membres du bureau ou de tout autre mutualiste qui se feront un plaisir de leur donner tous renseignements utiles.

Nos Horloges

Il y a quelques vingt ans, Sisteron possédait deux horloges : celle de la Place et celle de la Citadelle. Elles sonnaient toutes deux les heures de joie et de deuil et les gens de la campagne se basaient sur elles pour prendre et quitter le travail, puisqu'elles faisaient entendre au loin leurs sons argentins.

Celle de la Citadelle est muette depuis longtemps et celle de la Place si elle marque l'heure de son aiguille coureuse, ne fait plus entendre sa voix depuis quelques jours.

Abritée qu'elle était par des maisons voisines, elle ne l'est plus depuis le bombardement aérien du 15 Août et certainement la poussière du déblaiement s'est emparée des engrenages sonores ou soit encore qu'ils aient souffert du bombardement jusqu'à provoquer chez eux une complète désorganisation.

Quoi qu'il en soit, le public serait reconnaissant aux autorités municipales de faire mettre en état de fonctionnement l'horloge de la Place dont la voix était l'amie des noctambules et des gens affairés.

La Tragédie de Bayons

A la suite des aveux du chef Waffen Paolino, notre pensée se tourne vers la tragique affaire de Bayons. C'est le lendemain de la libération des otages, le 28 Juillet 1944, que parvint à Sisteron le bruit alarmant d'un combat entre le maquis et l'armée allemande.

Beaucoup de Sisteronnais se trouvaient dans les F. T. P. et l'inquiétude était grande. On craignait pour un parent, un ami, un camarade. Afin d'avoir des renseignements, de porter secours aux blessés et rendre un pieux hommage à ceux qui étaient tombés pour la liberté, Me Guillaume Buès, Président de la Croix-Rouge, dont il faut louer la courageuse initiative, accompagné de M. Bentadou, adjudant de gendarmerie et M. Paul Bernard, photographe, décidèrent de se rendre à Bayons.

L'arrivée du camion provoqua d'abord, dans le village, un mouvement d'inquiétude. On craignait le retour des Boches, mais la vue de nos amis la confiance. La population était encore dans la terreur. Elle venait de subir les pires excès. Cambriolage du bureau de poste par Paolino et sa bande « Brandebourg », café et restaurant pillés, paysans assassinés et volés, jeunes filles molestées, etc...

On apprit alors ce qui s'était passé : attaque du camp des patriotes par 1.200 boches et Waffens qui eurent 47 morts et de nombreux blessés. Le petit groupe se rendit à quelques centaines de mètres du village, sur les lieux du combat. Un spectacle tragique s'offrit à leurs yeux horrifiés : 28 patriotes, morts depuis deux jours, gisaient sanglants sur le sol. La plupart avaient été mutilés et rendus ainsi méconnaissables, les blessés avaient été achevés et tous dépouillés de leur modeste avoir. Sur les lieux le groupe fut rejoint par le pasteur du village, M. l'abbé Desmeillères, le capitaine Soko, le chef F. T. P. Albert Chabaud qui la veille déjà, au péril de sa vie, n'écoutant que son courage, pour porter secours à ses hommes blessés, avait traversé les barrages boches, habillé en prêtre, et ainsi atteint l'église. Malheureusement il n'y avait déjà plus de blessés : LES WAFFENS AVAIENT FAIT LE NECESSAIRE. Parmi les morts gisaient les trois frères Pustel, paisibles cultivateurs, non combattants, volés de leurs portefeuilles et fusillés ensuite. Puis ce fut l'inhumation de tous ces morts, dans l'humble cimetière près de l'église, loin de leurs familles, mais pleurés par tous les assistants.

Maintenant le temps s'est écoulé, le souvenir de ces morts glorieux est resté gravé dans nos cœurs, nous avons la consolation de savoir qu'ils seront bientôt vengés.

Grâce aux témoignages de patriotes courageux, à l'activité inlassable de M. Delmas, Juge d'Instruction d'Aix, après les aveux du chef Paolino, tous les complices de ce forfait sont connus. Les agents de la Gestapo Lamblin et Saigne qui vinrent à Sisteron avant l'attaque repérer le maquis et les patriotes, vont être présentés au magistrat instructeur pour répondre des crimes d'assassinats et d'intelligence avec l'ennemi.

Espérons qu'en attendant l'heure prochaine du jugement, ces criminels ne bénéficieront plus du régime politique, mais seront traités comme ils le méritent : en malfaiteurs de droit commun.

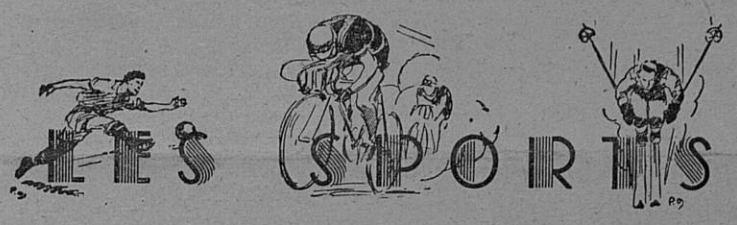

La partie de Krickett et de Baskett sous la fusillade

La Chronique « Poético » Sportive

Et c'est avec raison, chers lecteurs, que je mets ces explicatifs *guillemets*.

Sera-t-il permis à un poéte qui varie quelque peu sa signature et qui ne craint pas d'empiéter outre mesure sur bien des choses et sur son coin réservé à ses Rêvasseries, d'emprunter aujourd'hui la « Virile Chronique des Sports » car il veut apprendre à son tour à être bref, clair et précis et à lancer comme il faut un « Direct » et un « Uppercut ».

Donc, voici coup pour coup !

Nous sommes à Bombay, au pays Hindou et qui est le théâtre actuellement de très sanglantes émeutes ! Morts par centaines. Blessés par milliers. Banques pillées. Hôtels saccagés. Maisons par terre. Un seul endroit respecté de part et d'autre et comme au moyen âge ! La Trêve de Dieu ! Le Terrain des Sports et du Jeu !

Un match de Krickett s'y déroule depuis 3 jours et comme si de rien n'était. Les 2 camps politiques ont envoyé sur ce neutre terrain leurs équipes rivales et antagonistes. Çà, c'est anglais ! C'est le far-plaid ! Quelle leçon de choses ! Quel avertissement pour nos emballés : Rendons à César ce qui est à César et aux Anglais ce qui est bien Anglais !

Nous les avions fait tirer les premiers à Fontenoy, car nous autres, hélas ! nous ne sommes jamais gens « très pratiques » !... Mais, crânerie pour crânerie, ne croyez-vous pas que si le jour du 15 Août, sur notre Pré de Foire copieusement marmité s'était disputée à ce moment-là une partie de ballon, eh bien ! par crânerie française et provençale et dauphinoise, Sisteronnaises et Dignoises ou Laragnaises équipes, n'auraient pas flanché, elles, sous les américaines torpilles et sous leurs sales bombes ! Çà, c'est du Sport !

Dans le Midi, coquin de sort !
L'on braverait, s'il faut, la Mort !
Par les Atomes !
Çà vraiment ce serait plus fort ! !
Çà c'est du Swing, çà c'est du Sport.
Dans le Midi, coquin de sort !
On est des hommes !
Un Poète à l'entrainement
Ou c'est tout comme
Qui signe encore et par faiblesse...

H. A. S. et H. A. S.

SISTERON-VELO

Sisteron bat La Saulce 6 buts à 2

En déplacement à La Saulce, nos joueurs ont remporté une nette victoire en battant les locaux par 6 buts à 2. Un vent violent et un terrain en mauvais état rend le contrôle de la balle difficile. Malgre celà nos rouges s'appliquent à pratiquer un joli foot-ball, surtout en 2e mi-temps.

En 1re mi-temps, les Sisteronnais jouent contre le vent et les 15 premières minutes sont à leur avantage. Il s'en faut de peu pour qu'ils ouvrent la marque.

La Saulce réagit et après une montée l'avant-centre réussit à marquer le premier but. Ce but encourage les locaux et sur une faute d'Amayenc qui marque un temps d'hésitation pour sortir de sa cage, réussissent un deuxième but. La mi-temps est sifflée sur le score de 2 à 0 en faveur de La Saulce.

La 2e mi-temps voit la nette supériorité des Sisteronnais qui, par des passes courtes et à ras de terre, déroutent leurs adversaires qui ne peuvent rien faire contre les 6 buts marqués, tous de bonne facture. Si le score ne fut pas plus lourd c'est grâce au goal qui fit une excellente partie.

En résumé, bon match d'entrainement pour les prochains matchs du « Trophée des Alpes » qui débutera le 17 Mars avec les rencontres suivantes qui se joueront sur le terrain du club le premier nommé :

Sisteron-Sainte-Tulle ; Digne-Les Mées ; Volx-Gréoux ; Valensole-St-Maime ; Vinon-Riez ; Forcalquier-St-Auban ; Oraison-Laragne ; Manosque-Malijai.

—:—

La 2e équipe, en déplacement à Mison, a fait match nul avec la 1re équipe de l'O. M., 2 buts à 2.

—:—

Demain, sur le Stade Municipal, une rencontre aura lieu à 14 heures entre les équipes de La Provençale de Manosque et celles du Sisteron-Vélo. L'équipe du S. V. se présentera dans une nouvelle formation et le Comité Directeur de cette Société ne néglige rien pour donner satisfaction aux nombreux supporters.

Tous au Stade, demain Dimanche.

PEDALE SISTERONNAISE

Nous rappelons que c'est le Mardi 5 Mars, que sera donné en l'honneur du Carnaval, dans la Salle des Variétés, le GRAND BAL paré et masqué, doté de 15.000 francs de prix, organisé par la Pédale Sisteronnaise.

A 15 heures, ce sera la joie des enfants que d'aller assister dans la même salle, à la matinée costumée organisée en leur honneur.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

Le Ski-Club a effectué Dimanche dernier sa 8e sortie à Lure.

Neige bonne. Temps froid, mais soleil. Tempête au-dessus de la côte Saint-Donat.

A la suite des décisions arrêtées au cours de sa précédente réunion, le Bureau de la Société avait mis sur pied pour cette journée un programme d'entrainement comprenant fond et slalom.

Fond. — Course au Signal malgré le vent violent qui soufflait au-dessus de 1.700.

Slalom l'après-midi où Raymonde Raymond a fait preuve de grandes qualités dans cette spécialité.

—:—

Le Ski-Club exprime ses plus vifs remerciements à MM. Allègre Maurice, Blache Aimé, Brun Alexis, Fabre Jules, Docteur Niel, Orengo, Pellegrin, Valivéro Charles, qui ont aidé par leur dévouement et leur esprit d'initiative au succès de son concours annuel du 17 Février à la Montagne de Lure.

—:—

Demain, le Ski-Club de St-Etienne fait disputer à Lure son concours.

Les meilleurs coureurs de Sisteron sont engagés dans les épreuves de descente et slalom.

Une nouvelle fois nos skieurs seront en compétition avec Forcalquier, Digne, St-Auban, Manosque, Aix et Marseille.

—:—

Sortie. — En raison du concours départ à 7 heures précises. Le Ski-Club invite tous ses amis à Lure Dimanche. Se faire inscrire à La Marseillaise.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

Association des Prisonniers de Guerre. — *Section de Sisteron.* — Les camarades faisant partie de l'Association des Prisonniers de Guerre de Sisteron, sont priés de bien vouloir régler leur cotisation 1946, au trésorier, Maurice André, Atelier de Charronnage, sous le Cours Melchior-Donnet, à Sisteron, dans les délais les plus courts, faute de quoi ils se verront privés de certains avantages.

———

Habillement des rapatriés rentrés avant le 1er Mars 1945 et n'ayant perçu aucun vêtement. — Quelques-uns de nos camarades rentrés dans des conditions particulières, grands malades ou évadés, n'ont pas perçu pour des raisons diverses, la collection d'effets à laquelle ils pouvaient prétendre.

Dès aujourd'hui ils peuvent se présenter à la Maison du Prisonnier à Digne, munis de leur fiche de démobilisation, de la fiche modèle II A remise en même temps que cette dernière, ainsi que leur carte textile délivrée par la Mairie.

Il ne s'agit nullement de remettre des vêtements aux rapatriés rentrés antérieurement au 1er Mars 1945 et ayant perçu une collection lors de leur démobilisation, mais à ceux n'ayant perçu aucun vêtement depuis leur retour.

Dans les cas douteux, cette remise de vêtements ne sera faite qu'après enquête auprès des organismes démobilisateurs.

M. BERNAUDON

prisonnier rapatrié dont la boulangerie a été sinistrée lors du bombardement du 15 Août, informe son aimable clientèle de la Réouverture de sa Boulangerie, rue Droite, en face les boucheries Donzion-Audibert aujourd'hui SAMEDI 2 MARS.

Régimes et Suralimentations. — Les régimes, suralimentations et suppléments de toutes sortes, seront servis à la Mairie, bureau du ravitaillement, Lundi 4 Mars, Mardi 5 Mars, Mercredi 6 Mars 1946.

Prière de venir aux jours indiqués.

AVIS

Monsieur BRICOT Aimé, ancien prisonnier de guerre, informe le public qu'il vient d'ouvrir, Rue Deleuze un Atelier de Réparations de Chaussures.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Docteur de Garde. — Demain Dimanche, Docteur André, rue Droite.

Avis aux Contribuables. — Les Contribuables sont prévenus que l'Inspecteur des Contributions Directes recevra le Lundi 4 Mars 1946, de 10 heures à midi à la Mairie de Sisteron, où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements concernant les Contributions Directes.

Sapeurs-Pompiers de Sisteron. — La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de la ville remercie très sincèrement les danseuses et danseurs qui ont répondu en grand nombre au Bal de Dimanche dernier. Ceci prouve l'attachement et la reconnaissance de la population Sisteronnaise et des environs à notre vaillante compagnie.

ON DEMANDE

UN APPRENTI COIFFEUR.
S'adresser à M. GARCIN, Coiffeur 42, Rue Droite à SISTERON.

FOIRE. — Après-demain Lundi, se tiendra dans notre ville la Foire de Carnaval qui, habituellement est suivie par une foule d'étrangers que les amusements carnavalesques attirent chez nous. Espérons en la clémence du temps.

La Gaule Sisteronnaise. — Les cartes de sociétaires pour l'année en cours sont en distribution aux adresses suivantes : Bonnet Gilbert, tabacs, rue Mercerie ; Latil Arthur, faïence, rue Droite et chez le Président, Me Esmieu, notaire.

AVIS

M. BOREL, exploitant forestier, informe le public qu'il livre du bois de premier choix, rapidement et aux meilleures conditions, scié ou non.

S'adresser à l'Hôtel de la Poste, Rue Droite à SISTERON.

Entr'Aide Française. — L'Entr'Aide Française a depuis longtemps prouvé aux vieillards qu'elle pensait à eux.

Des colis individuels ont été distribués régulièrement, leur apportant une aide que tous ont apprécié.

Désormais une méthode plus sociale va être appliquée. Nous sommes heureux d'apprendre à nos chers vieillards à partir de 65 ans, qu'un foyer va leur être ouvert où ils pourront se réunir, lire, se chauffer et déguster tous les jours (sauf le Dimanche) un goûter qui leur sera un supplément inattendu.

Les inscriptions seront reçues à l'Entr'Aide Française, deuxième étage au-dessus de la Poste, bureau de l'Assistante Sociale.

A VENDRE
MOTO "ALCYON"
pneus bon état, culbutée, 3 cv.
S'adresser à M. FIGUIERE André menuisier, ou 2, rue Droite, Sisteron.

Bureau de Bienfaisance. — La distribution des Bons du Bureau de Bienfaisance, aura lieu aujourd'hui, Samedi 2 Mars et Lundi 4 Mars au Secrétariat de la Mairie. Passé cette date les retardataires ne seront pas servis.

Campagne de Fraternité. — Si le temps a passé depuis qu'elle fut commencée, le geste de la population Sisteronnaise ne saurait lui, passer inaperçu.

C'est 11.000 francs, sans oublier une certaine quantité de dons en nature qui ont permis de confectionner expédier ou porter à domicile plus de 120 colis contenant galettes, sucre, pain d'épice, fromage, chocolat, nougat, livres, etc... etc...

Des initiatives de toutes sortes, marquant l'activité de cette campagne de fraternité, se sont révélées plus efficaces les unes que les autres.

Que toutes les personnes, en un mot tous les Sisteronnais et Sisteronnaises soient remerciés.

En particulier, que celles qui ont donné et continuent à donner leur temps pour confectionner ou porter ces colis sachent combien leur geste et leurs visites ont apporté et apporchaque jour une joie bien douce à ces vieillards, à ces malades en sana ou ailleurs.

Il faudrait décrire l'étonnement et les remerciements de ces vieillards, vous communiquer les lettres qui témoignent la reconnaissance — et en quels termes fort touchants — de ces malades dont on ne se figure pas l'état de misère et le dénûment.

La fraternité est quelque chose qui dure... C'est pourquoi des colis continuent à être expédiés, des visites faites, grâce à la générosité de tous.

Vente de Mulets. — L'Administration des Domaines met en vente le Mercredi 6 Mars et jours suivants à Orange (Vaucluse), Caserne Deleye, un lot important (280 environ) de Mulets en provenance d'unités dissoutes de l'Armée. Les agriculteurs ou commerçants que la vente intéresse sont priés d'être présents le jour de la vente, à Orange.

GRAINES de Semence sélectionnées
ENGRAIS POUR JARDIN
VENTE LIBRE, sans tickets
Droguerie Paul BERNARD, Sisteron

Caisse Mutuelle d'Allocations familiales et d'assurances sociales agricoles des Basses et Hautes-Alpes. — Les agriculteurs, artisans ruraux et exploitants forestiers de la région de Sisteron sont informés qu'une permanence des Caisses fonctionnera le Lundi 4 Mars 1946, de 9 heures à 12 heures et de 14 h. à 16 heures à la Caisse de Crédit Agricole, rue Mercerie, à Sisteron.

Tous les renseignements concernant les allocations familiales et les assurances sociales agricoles seront soumis aux assujettis adhérents ou non adhérents. Ces derniers voudront bien profiter de cette permanence pour réaliser leur situation. Pourront également se présenter pour tous renseignements, les pères de familles allocataires et les assurés sociaux.

AVIS AUX TRANSPORTEURS
LES MOTEURS à
HUILE LOURDE
viennent de faire leur réapparition sur les camions gros porteurs livrés par la Régie Nationale des Usines Renault. — Hâtez-vous de passer vos commandes.

A VENDRE
BETTERAVES
S'adresser chez M. ENTRESSANGLE, Avenue de la Gare.

Attribution de Gaz Butane. — Les adhérents de l'Association des Familles de Sisteron sont invités à vouloir bien déposer d'urgence, chez M. Lambert Paul, Président de l'Association, une demande écrite de Gaz Butane.

Ces demandes sont reçues jusqu'au 5 Mars, dernier délai.

Pour tous vos
ACHATS, VENTES, LOCATIONS
adressez-vous à l'A. S. T. I.
Agence Sisteronnaise
de Transactions Immobilières
1, Place de l'Horloge à SISTERON
Téléphone 205

Spectacles de la Semaine :
Aux Variétés-Cinéma — Documentaire et un grand film
TOUTE LA VILLE DANSE
Demain Dimanche, à 21 heures, GRAND BAL, avec le Farry-Jazz.
Au Casino-Cinéma. — Actualités, Documentaire et un grand film
L'HOMME EN GRIS

AVIS

Monsieur BOUILLON Amédée informe sa clientèle qu'à partir du Lundi 11 Mars 1946, il reprendra son travail de commissionnaire à la Gare. Prix Modérés.
S'adresser au Café FENOGLIETTO Rue de Provence à Sisteron.

REMERCIEMENTS

Les familles REYNAUD et BREMOND remercient vivement toutes les personnes qui leur ont manifesté de la sympathie à l'occasion du décès de Madame
BREMOND Noémie
survenu à Sisteron le 25 Février 1946.

ETAT-CIVIL
du 22 Février au 1er Mars 1946

Mariages

André Noël Jules Pichon, maçon et Paulette Chauvin, dactylo, domiciliés à Sisteron.

Naissances

Camille Marcel Albert Plauche, Avenue de la Gare.

Décès

Noémie Marie Aline Brémond, Vve Farger, 71 ans, Avenue de la Gare.

Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

———

VENTE
de Fonds de Commerce

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le deux Février mil neuf cent quarante six, Monsieur Emile André BONNET, exploitant forestier et commerçant en bois et Madame Jeanne MOULLET, son épouse, demeurant ensemble à NOYERS-sur-JABRON, ont vendu à Madame Blanche Marie Augusta MARTEL, épouse de Monsieur Henri Pierre PESCE, demeurant à AUTHON, le fonds de commerce

d'Exploitant Forestier et de Commerce de Bois

exploité à NOYERS-sur-JABRON.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour, après la présente publication, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, domicile élu.

L'insertion au *Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce* a eu lieu dans le numéro du vingt sept Février mil neuf cent quarante six.

POUR DEUXIÈME INSERTION
BUES, NOTAIRE.

Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

———

VENTE
de Fonds de Commerce

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BUES Guillaume, Notaire à SISTERON, le quatorze Février mil neuf cent quarante six, enregistré à SISTERON, le dix-neuf du même mois, folio 28, case 201, Monsieur Jean Esprit ALLINEI, chaudronnier-soudeur et Madame Madeleine BOUGNOGNE, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, ont vendu à Monsieur Jean Constant ALLINEI, chaudronnier-mécanicien, demeurant à SISTERON, le fonds de commerce de

Atelier de Chauffage Central
Chaudronnerie
Soudure Autogène
Plomberie - Alambics

exploité par Monsieur Jean Esprit ALLINEI, à SISTERON, Place de la Mairie.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour, après la seconde publication, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, domicile élu.

POUR PREMIÈRE INSERTION
BUES, NOTAIRE

Cie DU SOLEIL
Incendie, Accidents, Risques Divers
Capitalisation, Vie,
Chirurgicale, Tutélaire
Pour tous renseignements
adressez-vous à
ALLEGRE & CHASTEL
Agents Généraux
1, Place de l'Horloge, SISTERON
Téléphone 205
Bureau ouvert de 9 h. à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Direction Générale des Domaines
Bureau des Domaines de Sisteron

AFFERMAGE

par Adjudication aux Enchères Publiques, le douze Mars mil neuf cent quarante six, à quatorze heures trente, à la Mairie de SISTERON, du Droit de Fauchage et de Pacage par moutons sur l'Aérodrome de SISTERON-THEZE.

Mise à prix : 25.000 fr.

Le cahier des charges, contenant le texte complet des conditions de l'affermage sera lu, avant l'adjudication, aux amateurs qui pourront, par ailleurs, en prendre connaissance au bureau des Domaines de SISTERON et à la Direction des Domaines d'AVIGNON.

Commune de GIGORS

———

Association Syndicale Libre du Canal de Gigors

Extrait de l'Acte d'Association

Article Premier. — Sont réunis en Association Syndicale libre les propriétaires de terrains non bâtis que renferme le périmètre tracé sur le plan annexé au présent acte et dont les noms figurent sur l'état parcellaire qui accompagne ce plan sur le territoire de la Commune de GIGORS, dans le département des Basses-Alpes.

Article 2. — L'association est soumise à toutes les règles et conditions édictées par la loi des 21 Juin 1865, 22 Décembre 1888, modifiée par le décret du 21 Décembre 1926 ainsi que par le règlement d'administration publique du 18 Décembre 1927 et, en outre, aux dispositions spéciales et particulières spécifiées dans les articles ci-après.

Article 3. — Le siège de l'Association est fixé à la Mairie de GIGORS.

Article 4. — L'entreprise a pour but la réfection et l'entretien du canal de GIGORS et la construction et l'entretien de tous les ouvrages dont la nécessité aurait été reconnue ultérieurement.

Article 6. — Le minimum de superficie qui donne à chaque propriétaire de terrains le droit de faire partie de l'assemblée générale est fixé à un are.

Article 7. — L'assemblée générale se réunit chaque année en assemblée ordinaire dans la première quinzaine du mois de Janvier.

Article 8. — Est réservée à l'assemblée générale, par application du paragraphe 31 du règlement d'administration publique du 18 Décembre 1927, la solution des questions énumérées ci-après :

Vote des emprunts dont le montant est supérieur à 5.000 francs ;
Admission des nouveaux adhérents;
Nomination des syndics ;
Modification des statuts.

Article 9. — Le nombre des syndics à élire par l'assemblée générale est fixé à cinq dont quatre titulaires et un suppléant.

Article 10. — La durée de la fonction des syndics et de leurs suppléants est de quatre années. Le renouvellement des syndics titulaires et des syndics suppléants s'opère comme il suit : en totalité tous les quatre ans.

Article 11. — Le chiffre maximum des emprunts qui peuvent être votés par le syndicat est fixé à 5.000 francs.

Article 13. — L'association a une durée illimitée. Elle ne peut se dissoudre avant d'avoir acquitté toutes ses dettes. La dissolution sera en outre subordonnée aux conditions suivantes :

1° — Elle devra être votée en assemblée générale par les 4/5e au moins des voix représentées ;

2° — L'actif syndical sera répartit à la collectivité à qui sera remis le canal.

Gigors, le 20 Octobre 1945.

Pour copie conforme :
Le Directeur : SAUVE.

Cie du Soleil Capitalisation

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 1/4 versé

LISTE des titres amortis par tirage au cours de l'année 1945	Capitaux remboursés	Sommes versées
Meiffren Léonce, Salignac . .	3.000	252
X . . . . Riez . . .	50.000	40.200
X . . . Manosque . .	5.000	2.650
X . . . . Valensole .	50.000	30.000
X . . . . Malijai . .	10.000	6.000
X . . . Villeneuve . . .	25.000	15.000
M. Guizol, à Fugeret . . .	30.000	3.675
Mlle Comte, Pharmacien, à Digne	1.000	500
M. Machari Paul, à Forcalquier .	12.000	1.002
Mlle Brouchon Jeannette, à Sisteron	3.000	360

MECANISME DES TIRAGES

TITRES

R. 14, durée 14 ans ; R. 16, durée 20 ans ; R. 25, durée 28 ans ; X, X-1, X-2 et X-3, durée 25 ans.

Il est procédé pendant toute la durée du titre, le 25 de chaque mois ou le jour non férié qui le précède, à la désignation par tirage au sort, d'un numéro à rembourser.

Le tirage a lieu publiquement au Siège Social par les soins du Conseil d'Administration ou de son délégué, et tous les porteurs de titre sont de droit admis à y assister.

Tous les titres des tarifs « R et X », au moment de leur émission, reçoivent un numéro de tirage compris entre 0 et 3.599. Il est procédé chaque mois au tirage au sort d'un numéro sur 3.600. La désignation du numéro a lieu au moyen de trois roues Fichet numérotées, la première de 0 à 85 et indiquant le chiffre des mille et celui des centaines, la 2e et la 3e de 0 à 9 et indiquant respectivement le chiffre des dizaines et celui des unités.

Les titres en cours portent le numéro de tirage désigné par le sort, sont remboursés pour leur capital nominal, à condition qu'ils ne soient pas suspendus en exécution de l'article 8 des conditions générales.

Il est rappelé qu'un titre ne peut être suspendu que si un versement n'a pas été effectué dans les deux mois suivant son échéance.

Tout porteur de titre a droit, après chaque tirage, à la délivrance gratuite, au Siège Social, de la liste intégrale des titres remboursés au tirage.

Dans les huit jours qui suivent chaque tirage, la liste complète des numéros sortis sera publiée dans les conditions prévues par la Loi.

ALLEGRE & CHASTEL
1, Place de l'Horloge, SISTERON
Téléphone 205

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON